



**DECLARATION DE LA TAXE
D'HABITATION DES
CONTRIBUABLES NON CONNECTES
AU RESEAU ELECTRIQUE**

Article 169 undecies du Livre I du CGI

BP : 217 NyTél. 20 72 23 66 / 67
Site web : www.impots.gouv.ne

I. IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE

NIF :

Nom-prénom :

Activité :

Adresse : Commune..... Quartier : Îlot.....

Parcelle..... Rue..... Porte..... Réf. Cadastre.....

Tel E-mail

II. IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS

Nature des installations	Nombre	Puissance en KVA
Panneaux solaires		
Groupe électrogène		
Autres sources d'énergie		

III. TABLEAU DE CONVERSION

Puissance totale en KVA	Coefficient de conversion du KVA en KWH	Puissance restituée en KWH
A	B	C= A x B
	0.80	

IV. LIQUIDATION DE LA TAXE

Puissance restituée en KWH	Montant mensuel de l'impôt*	Nombre de mois	Montant annuel de l'impôt
C	D	E	F = D x E

*Voir au verso le tableau de tarification

V. PAIEMENTS

Montant à payer = FCFA Montant payé = FCFA

Échéance du 31 janvier (50%) = FCFA N° quittance

Échéance du 30 juin (Solde) = FCFA Date de paiement

Date, cachet et signature du redevable
(obligatoire)

Date, cachet et signature du Receveur des
impôts

Certifie, sous peine de sanctions, que les éléments déclarés sont rigoureusement exacts

DISPOSITIONS FISCALES

VI. TARIF DE LA TAXE

PUISSANCE DU COMPTEUR ELECTRIQUE	TARIF DE LA TAXE D'HABITATION	OBSERVATIONS (Cochez la ligne concernée)
Supérieur ou égal à 3 et inférieur à 6 KWh	200 FCFA	
Supérieur ou égal à 6 et inférieur à 12 KWh	2 000 FCFA	
Supérieur ou égal à 12 et inférieur à 18 KWh	3 000 FCFA	
Supérieur ou égal à 18 et inférieur à 30 KWh	4 000 FCFA	
Egal à 30 KWh	6 000 FCFA	
Supérieur à 30 KWh	7 000 FCFA	